

N° dossier : AR 40 25 0141 01

AVIS D'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION EN REVISION DE PRIX

Publication effectuée en application de l'article R. 143-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime,
relatif à la publication des préemptions

La SAFER Nouvelle-Aquitaine porte à la connaissance du public qu'elle a exercé son droit de préemption prévu aux articles L.143-1 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime sur les biens désignés ci-après :

Commune de Orx - Surface : 2 ha 76 a 58 ca - Lehosse - D0180 - D0181

Cependant, estimant le prix et les conditions de la vente exagérés, la safer, avec l'accord exprès des Commissaires du Gouvernement, propose d'acquérir ce fonds au prix principal de 17 000,00 € (DIX-SEPT MILLE EUROS).

OBJECTIFS

L'exercice du droit de préemption vise à atteindre le ou les objectif(s) suivant(s) dans le cadre de l'article L. 143-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime :

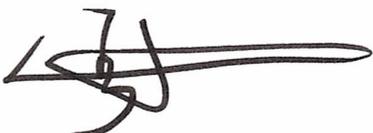
Art. L143-2 CRPM : 5° La lutte contre la spéculation foncière

MOTIVATION

Le bien vendu, d'une surface de 2 ha 76 a 58 ca en nature réelle de bois et terre est situé sur le territoire de la commune d'ORX en zone N du document d'urbanisme (PLU). Une demande d'autorisation d'exploiter est en cours d'affichage à la mairie d'Orx concernant une des parcelles mise en vente (D 181). Il est constaté que le prix notifié à la SAFER est de 5 fois supérieur à la moyenne des valeurs usuellement constatées pour des biens de même nature à proximité du bien vendu. L'intervention de la SAFER dans cette opération vise à éviter la multiplication de références de prix excessives dans les zones naturelles (N) du PLU et justifie l'intervention en révision de prix pour lutter contre la spéculation foncière et maintenir des prix de marché compatibles avec l'économie agricole durable sur le territoire. Un nouvel avis sera publié ultérieurement en cas d'acquisition par la SAFER en vue de recueillir les candidatures à l'attribution desdits biens.

Visa du Maire et cachet valant attestation d'affichage pendant le délai légal de 15 jours

Affiché le 31/07/2025



Bertrand DESCLAUX
Maire d'ORX



